

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT
DU 25 novembre 2011.**

La CAP des Adjointes Techniques qui s'est tenue le 25 novembre à Paris a connu un rebondissement inhabituel en rapport avec le budget de l'État. En effet l'administration nous a communiqué en début de séance qu'elle attendait toujours et encore de la Direction du Budget la validation du ratio promus/promouvables.

N'ont donc pu être examinés valablement que les points suivants : approbation du PV de la précédente CAP, les mutations, les demandes d'intégrations, les titularisations, les réductions d'ancienneté et les demandes de révisions d'évaluation.

En ce qui concerne les promotions au titre de l'année 2012, même si les listes habituelles préparées par les Directions, et celles que nous avons constituées en préparation existent bel et bien, le travail effectué en séance l'a été de façon rocambolesque, ce qui pourrait être particulièrement préjudiciable pour les agents.

Vos représentants ont unanimement proposé au Président de la CAP un report de ce point à l'ordre du jour. Or, ce dernier a décliné notre proposition sous prétexte que la Fonction Publique était d'accord (oralement) avec les quotas. Il a objecté que le surcoût des promotions était supportable par le budget en l'état étant sûr d'une réponse favorable. Un vrai coup de poker !!

Vivement critiqués de vouloir empêcher la promotion des agents pour le 1er janvier, vos représentants se sont consultés et ont pris la décision de continuer de siéger. Nous avons donc étudié les promotions sans connaître avec certitude le résultat final.

De plus, l'administration nous a fait part du non droit (législatif) du point « Questions Diverses » posées par vos représentants en fin de CAP. Elles devront être demandées par la moitié des représentants au moins pour apparaître comme des points complémentaires à l'ordre du jour. Ceci dit, nous demanderons toujours la possibilité d'aborder convenablement des questions diverses.

1. Approbation du Procès Verbal de la CAP du 26 mai 2011

Le PV a été approuvé après avoir été corrigé et éclairé sur les suites des décisions prises notamment sur les titularisation des agents en attente.

2. Demandes de mutation et recrutement par voie de détachement

Ont reçu un avis favorable de mutation: BABINOT Marc (pour Compiègne) – DECK Jean Jacques (pour Azay-le-Rideau) – JULIEN Jean Philippe (pour Versailles) et MICHEL Jean Luc (pour la BNF).

Ont reçu un avis favorable de détachement « sous réserve de disponibilités budgétaires »: MALLET François-Xavier (pour Talcy) – BOMBARDELLI Stéphane (pour l'ENSA de Nancy) et MAUCHAUFFEE Aurélie (pour la BNF).

Les qualifications des postulants notamment pour les agents polyvalents ou les personnels arrivants d'autres administrations (collectivités territoriales) ne sont toujours pas claires ni précisées. De plus, les fiches de poste établies par les établissements et diffusées sur la BIEP ne correspondent pas aux fonctions de la spécialité demandée: ici, il était demandé à un agent polyvalent d'effectuer par exemple des tâches de jardinier...

De par ce fait, la demande de détachement de corps a reçu un avis défavorable puisqu'il va être demandé au CMN de revoir la description du profil (PRESVOST Pascal pour Rambouillet).

3. Titularisations

ROMANELLI Pascal (Louvre) et IOSSI Bruno (ENSA Val-de-Seine) ont reçu un avis favorable.

Les points suivants ont été rajoutés par vos représentants car oubliés:

Le Président a reconnu qu'une procédure décidée à la précédente CAP n'avait pas été respectée. Alors que nous aurions dû être consultés par courrier fin août, l'administration nous annonce la titularisation d'office pour messieurs HUTINET Alexandre (Versailles), HUYGHES Yvelin (CNAP), LALLOUET Anthony (CNAP) et CHOMIENNE Pierre-Antoine (Orsay).

Par contre, la situation d'un installateur du CNAP a fait l'objet d'une discussion sur le temps réellement effectué en stage suite à un accident du travail, une nouvelle décision devant être prise prochainement.

4. Demandes d'intégration

DA RUGNA André est intégré comme agent polyvalent à l'École d'Architecture de Nantes et IZZI Fabrice comme chauffeur à la BNF.

5 . Réduction d'ancienneté

Nous tenons le record de « non-retour » des fiches d'évaluation à l'administration centrale (155 sur 528 ouvrant droit...), soit une forte augmentation par rapport à l'année précédente.

Pas de fiche d'évaluation en CAP = pas de réduction d'ancienneté !!

Pour la mise en application du NES (Nouvel Espace Statutaire), il nous est proposé une opération exceptionnelle et non-reconductible:

Tous les agents ayants droit bénéficieront d'un mois de réduction d'ancienneté, même si leur fiche n'est pas encore parvenue au bureau de gestion. Seul l'agent dont l'avis est défavorable sera laissé pour compte. Cette opération n'a été possible que parce qu'il restait des mois d'ancienneté non distribués l'année dernière (73,5 non-retour des fiches en 2010 ...)

Nous nous sommes opposés à cette mesure qui pourrait encourager les chefs de service à boycotter l'évaluation et voir certains agents ne jamais être évalués malgré l'obligation réglementaire.

Ceci est l'occasion pour vos représentants de vous alerter sur la nécessité de faire tenir l'entretien d'évaluation: il en va de votre carrière si nous n'avons pas votre fiche d'évaluation sous les yeux pour l'étudier correctement.

6. Demande de révision des évaluations

Deux agents ont demandé une révision. L'un a été débouté. Le second a reçu un avis favorable avec demande de réévaluation par l'ancien chef de service.

La CAP a constaté que les rétrogradations d'avis doivent être dûment justifiées. Il nous a été précisé que le rôle de la CAP n'est pas de corriger les avis mais de repérer les incohérences afin que le service révise la fiche avec l'agent.

Un autre dossier non parvenu à temps a été remis à la parité de l'administration et a reçu un avis favorable de révision également.

7. Questions diverses

Plusieurs dossiers défendus en séance par vos représentants ont été déboutés par manque d'informations données à vos élus par l'administration. Nous avons réclamé qu'à l'avenir les élus disposent du même niveau d'information qu'elle, afin de préparer correctement les dossiers des agents. Il nous a été confirmé que les rapports et autres pièces versées aux dossiers nous étaient accessibles...

Compte tenu de la surcharge de travail supportée par nos gestionnaires RH, nous doutons que celles-ci puissent répondre à nos sollicitations dans les temps dévolus à la

préparation. Néanmoins, nous n'hésiterons pas à réclamer les documents nécessaires aux prochaines sessions.

Une question portait sur l'établissement des fiches de postes. Il nous a été précisé la possibilité de saisir les Directeurs en cas d'incohérence manifeste des fiches y compris de celles publiées à la BIEP.

Une autre question mettait en lumière l'évolution des filières et notamment le risque de dérives vers des fonctions plus administratives.

L'administration a affirmé que le respect des textes prévalait (les statuts) mais que cette évolution était souhaitable.

Sur la promotion des agents détachés, elle est légale même si les agents peuvent être promus sur les deux corps en même temps. L'intégration est cependant vivement préférable au risque de ne jamais être promu.

Par contre, les mises à disposition ne relèvent pas de la compétence de la CAP.

Une question a été posée sur l'intervention de spécialistes indépendants au sujet des désaccords sur les fiches d'évaluation. Cette hypothèse est intéressante bien que difficile à mettre en œuvre actuellement dans un contexte de suppressions de postes.

8. Promotions 2012

Comme expliqué dans notre introduction, ce point à été traité d'une façon et dans une ambiance particulières. La Fonction Publique (FP) n'ayant toujours pas confirmé la validation des ratios promus-promouvables par écrit en début d'après-midi...

Malgré nos demandes de report de ce point, le président de la CAP a lourdement insisté sur le fait que nous ne voulions pas promouvoir les agents au 1er janvier, et sûr de lui, espérait une réponse officielle « dans l'heure » sur son « smartphone » ... Or, il faut savoir que le problème ne concerne pas seulement notre CAP:

Courant septembre, les hauts-cadres de l'administration centrale préparent les documents pour faire valider, auprès de la Fonction Publique, les ratios des promotions pour 2012.

Sauf que nos organisations syndicales nationales (OS) s'inquiètent de n'être pas consultées sur le sujet, avant l'envoi à la FP. Tant bien que mal et après avoir insisté, les OS sont reçues le 18 octobre et constatent des erreurs majeures notamment sur les catégories B. Les copies doivent être revues et seront corrigées par l'administration. Elles ont alors été envoyées sans que les OS ne puissent vérifier les corrections apportées.

Depuis, le dossier est à la Fonction Publique et devait passer par la Direction du Budget afin d'examiner finement les propositions du Ministère au vu de l'avancement du dossier. Le budget dévolu aux primes des catégories A et A+ est suffisamment bien préparé, lui, pour que nos dirigeants en bénéficient en temps et en heure...

Aujourd'hui, 2 semaines après la CAP, le dossier est toujours en suspend, et la liste des agents que nous avons sélectionnés ce 25 novembre ne peut être diffusée. Le risque est en effet que les ratios du Ministère ne soient pas acceptés par la Fonction Publique: que la modification soit positive ou négative. Confusion générale donc, sous les auspices même de l'institution ; une belle perte de temps !! Qu'elle est belle la modernisation de l'Etat !!

Pour information, les ratios de 2010 étaient: 10% de la 2ème promus à la 1ère classe, 15% de la 1ère classe promus au principal 2ème, et 15% de principaux 2ème promus en principaux 1ère classe.

Autre information pour les agents hors métiers d'art: 2 postes de promotion ouverts pour le corps des TSC sur plus de 4600 promouvables ...

Vendredi 09 décembre : Dernière minute: les ratios tombent 15 jours après la CAP, les promotions pour l'année 2012 sont donc:

✓ **ATMC 2ème classe en 1ère classe, 3 postes:**

• LEMARIE Gilles (DRAC Bretagne) • DUBO Jean-Marc (BNF) • MARCHAND Thierry (SG/BFS)

✓ **ATMC 1ère classe en principal 2ème classe, 8 postes:**

• KOLODZIEJ Maryse (Versailles) • NEE Jean-Louis (Malmaison) • LADJYN Albert (Louvre) •
POUILLET Jacques (EA Clermont) • COLLET André (St Cloud) • ABDOUL AZID Ilias (Mobilier)
• ELLEBOODE Jean-Claude (AAS) • FLAMMANT Jean-Louis (Elysée)

✓ **ATMC principal 2ème classe en principal 1ère classe, 26 postes:**

• CHANVALLON Joel (St Cloud) • BOUARD Jean-Marc (EA Nantes) • FOREST Bernadette
(EA Lyon) • LAIZEAU Joel (Fontainebleau) • PASQUIER Noël (Carrouges) • CREPIN Joel
(Les Eyzies) • DE PIERREPONT Thierry (Ecouen) • MOULIN Annick (Cluny) • CHAUSSON
Reynald (St Cloud) • NOVELLO Gabriel (Versailles) • HAMMICHE Hamar (St Germain) •
LECOMTE Willy (CRRMF) • DAVID Bruno (Louvre) • GALOIS Jean-Daniel (Porte Dorée) •
PANETIER Gérald (Compiègne) • ZEBRE Hubert (Orsay) • MARCHAL Patrick (ENSA
Aubusson) • RENAULT Jocelyne (Mobilier Alençon) • RONSARD Noël (Sèvres) • GAMEZ
François (CNSMDP) • CREPEL Daniel (BFS) • LE TURNIER François (BNF) • CAMUS
Gilles (BNF) • VERNET Christophe (BNF Marne-la-Vallée) • LASNE Eric (Elysée) • DAYOU-
DESCRAMBES Nadine (Elysée)

Toutes nos félicitations aux nouveaux venus, au mutés, bonifiés et promus !!

Vos représentants syndicaux CGT – FSU - SUD

ATMC Principal 1 ère classe :

Titulaire CGT : **Jean BARBIER** *Domaine National de Pau* ☎ 05.59.98.60.96 (service)

Suppléant CGT: Franck BOYER *EPA du Louvre* ☎ 01.40.20.67.78 (service)

Titulaire SUD: **Pascal ALIBERT** *Musée de la Préhistoire* ☎ 05.53.06.45.45 (service)

Suppléant SUD: Jérôme LAMBERT *Domaine de Compiègne*

ATMC Principal 2 ème Classe :

Titulaire CGT: **David LABASSE** *Domaine National de Pau* ☎ 05.59.98.60.96 (service)

Suppléant CGT: Kévin Van LICHTERVELDE *EPA Versailles* ☎ 01.40.15.51.70 (perm CGT-Culture)

ATMC 1 ère Classe :

Titulaire CGT: **José PARRILLA** *École d'Architecture de Toulouse* ☎ 05.62.11.50.78 (bureau)

Suppléant CGT: Jean-Louis NEE *Château de Malmaison* ☎ 01.41.29.05.55 (standard)

Titulaire FSU: **Jean-Louis COLLIN** *DRAC Rhône-Alpes* ☎ 04.72.00.43.94

Suppléant FSU: Yannick CHANVALLON *Domaine de St Cloud* ☎ 06.89.62.69.75

ATMC 2 ème classe:

Titulaire CGT: **Fabrice IZZI** *EP BNF Richelieu* ☎ 01.53.79.42.88 (service)

Suppléant CGT:

Titulaire CGT: **Saada MAAMAR BENHADJAR** *SG BFS* ☎ 06.47.49.43.21 (port prof)

Suppléant CGT: Manuel ANDRE *SG BFS* ☎ 01.40.15.77.26 (service)